

Renvoyez tous les documents dûment complétés et signés à:
 Infino, BP 10800 B-1040 Bruxelles

DECLARATION DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT / DE L'OPERATEUR DE FORMATION EN ALTERNANCE
Année académique 20.....20.....
P7B
! S'applique uniquement à la Communauté française !

sauf pour l'enseignement de promotion sociale, les cours du soir, l'enseignement pour adultes, l'enseignement privé et les formations reconnues (y compris l'enseignement supérieur professionnel), les formations en alternance

 Je soussigné(e) (nom et prénom)
 certifie que (nom et prénom du jeune)
 est (a été) inscrit dans notre établissement d'enseignement (nom et adresse).....
 pour suivre les cours de
 pour l'année scolaire ou académique indiquée ci-dessus, qui a commencé le
 et se termine (s'est terminée) le et dont les périodes de vacances sont fixées comme suit:
 vacances de Noël: du au (ne pas remplir pour l'enseignement supérieur);
 vacances de Pâques: du au (ne pas remplir pour l'enseignement supérieur);
 vacances d'été: du au
 ou pour préparer la remise d'un mémoire de fin d'études supérieures pour l'année scolaire ou académique indiquée ci-dessus, qui a commencé le

10.	Enseignement non supérieur à temps plein (y compris l'enseignement artistique) et enseignement secondaire de promotion sociale	
11.	Le jeune suit-il au moins 17 heures de cours par semaine ? Sont assimilées à des heures de cours : 1. les heures de stages obligatoires, si l'accomplissement de ceux-ci est une condition pour l'obtention d'un diplôme, certificat ou brevet légalement réglementé ; 2. les heures d'exercices pratiques obligatoires, sous la surveillance des professeurs, dans l'établissement d'enseignement ; 3. (au maximum 4) heures d'étude obligatoires et sous surveillance dans l'établissement d'enseignement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
20.	Enseignement secondaire à temps partiel / formation reconnue / en alternance	
21.	Le jeune suit-il un enseignement à temps partiel organisé aux conditions fixées par la Communauté concernée ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
22.	Le jeune suit-il une formation reconnue visée à l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
40.	Enseignement supérieur (y compris l'enseignement supérieur artistique) (exprimé en crédits)	
41.	L'étudiant s'est-il inscrit au plus tard le 30 novembre de l'année académique 20..... - 20..... pour au moins 27 crédits ? Dans la négative : l'étudiant s'est inscrit le/...../20..... pour crédits.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
42.	Le jeune a-t-il bénéficié d'une deuxième session prolongée après avoir achevé au moins 41 crédits durant l'année académique précédente ? Le dernier jour de la deuxième session est le/...../..... (uniquement masters en communauté française)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
43.	Le jeune suit-il une formation de ministre d'un culte reconnu (catholique, protestant, anglican, israélite, islamique, orthodoxe) ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
44.	L'enseignement scientifique suivi prépare-t-il à l'Ecole royale militaire ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
45.	Pour l'enseignement professionnel supérieur qui n'est pas organisé en crédits: l'étudiant est-il inscrit pour 13 heures de cours par semaine au moins ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
46.	Le jeune suit-il un master en alternance ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
50.	Enseignement supérieur de promotion sociale (exprimé en heures de cours)	
51.	Les cours correspondent-ils à un programme complet et de plein exercice ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
52.	L'étudiant s'est-il constitué, avec l'autorisation de l'autorité académique ou de l'autorité de l'école, un programma comportant au moins 13 heures de cours par semaine ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
53.	L'étudiant est-il inscrit pour une année supplémentaire pour l'épreuve intégrée (en suivant éventuellement encore certains cours) ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
60.	Enseignement spécial (adapté aux personnes atteintes d'une affection)	
61.	S'agit-il d'un enseignement spécial ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
70.	Pour tous les types d'enseignement	
71.	(Ne pas remplir si vous avez répondu oui à la question 41). L'étudiant suit-il des cours depuis le début de l'année scolaire ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non depuis le
72.	Indiquez les périodes de stages et le montant brut des salaires ou des indemnités accordés mensuellement. Pour les masters en alternance, la convention d'immersion professionnelle (CIP) suffit.	du aueuros
!	Si le jeune cesse ultérieurement de suivre les cours ou si le nombre de crédits devient inférieur à 27, je lui fournirai une nouvelle attestation.	
Cachet de l'établissement d'enseignement		Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire. Date: Signature: